



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 114786

## Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur des problèmes soulevés par certains kinésithérapeutes. Cette profession qui compte près de 70 000 personnes doit aujourd'hui être protégée des risques qu'elle connaît en raison de son incontestable utilité et de son unicité. Certains représentants de cette profession se sentent oubliés face aux difficultés qu'ils rencontrent ; c'est pourquoi plusieurs revendications sont pointées. D'abord, il est demandé une revalorisation tarifaire en raison des charges considérées trop élevées ainsi que la mise en place d'un tarif unique. Ensuite, la reconnaissance professionnelle est réclamée (autrement dit l'autonomie et les consultations en première intention). Enfin, la protection du diplôme face aux praticiens ostéopathes n'étant ni kinésithérapeutes ni médecins et une amélioration du cursus universitaire, notamment par l'obtention d'un master validant la formation sont demandés. Il souhaiterait donc connaître les positions du Gouvernement face à ces attentes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joël Giraud](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114786

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 2011, page 7817

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)